



Un numerus clausus à la fac ?

Un amendement à la loi sur l'orientation des étudiants, actuellement examiné au Sénat, propose d'indexer le nombre de places en licence sur les débouchés. S'il passe, il pourrait mettre le feu aux poudres...

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

IL DIT VOULOIR « ouvrir le débat ». Jacques Groperrin, sénateur (LR) du Doubs, a fait un peu plus que cela, en déposant sur la table de ses collègues parlementaires l'amendement 37 au projet de loi Orientation et réussite des étudiants. Il a jeté le premier « pavé » dans le débat engagé au Parlement et dans la rue (*lire l'encadré*), sur la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur.

Le nouveau portail d'inscription post-bac, Parcoursup, instaure selon ses détracteurs une forme de sélection à l'université, les meilleurs élèves étant plus assurés que les autres d'obtenir la place de leur choix dans le supérieur. Dans son amendement, Jacques Groperrin, également professeur de sciences de l'éducation à l'université de Besançon, enfonce le clou de la sélection. Il propose que les facs puissent réduire leur capacité d'accueil en fonction des « taux de réussite et d'insertion professionnelle observés pour chacune des formations ».

« Ce ne sont pas les vœux des candidats qui doivent guider les choix d'ouverture de places dans les filières de l'enseignement supérieur mais les débouchés professionnels réels qui s'offrent aux diplômés », précise le texte

d'explication de l'amendement. En clair, comme en médecine où le nombre de places est contingenté par un numerus clausus fixé par l'Etat, on pourrait voir les amphithéâtres de licence de psychologie ou de droit rétrécir ou augmenter selon les besoins en psychologues, en juristes, etc.

ENSEIGNANTS VENT DEBOUT « C'est l'Etat qui planifierait les carrières des gens ? On se croirait en RDA du temps des Soviétiques ! » s'étouffe Hervé Christofol, porte-parole du principal syndicat d'enseignants du supérieur, le Snesup. L'intéressé, lui, assume. « Il faut sortir du schéma selon lequel on ouvre des formations simplement parce que des jeunes ont envie de faire des études, plaide le sénateur. Tout le monde ne peut pas faire médecine ou Staps (NDLR : sport), mais il

faut adapter les formations pour que chaque jeune puisse suivre une voie qui permet de s'insérer dans le monde du travail », assure Jacques Groperrin, convaincu que son projet « passera ».

Dans les rangs universitaires, on s'étrangle. « Si Groperrin voulait rejouer le scénario de la loi Devaquet (NDLR : qui a mis

L'amendement 37 au projet de loi soulève un violent vent de fronde dans les rangs universitaires.

massivement les étudiants dans la rue en 1986), il ne s'y prendrait pas autrement ! s'exclame Franck Loureiro, du Sgen-CFDT, favorable jusqu'ici à la réforme. Cet amendement transforme la philosophie du texte. S'il passe, on s'opposera au projet. » La Fage, la principale fédération étudiante jusqu'ici pro-loi s'apprête aussi à

taper du poing sur la table. « Nous ferons tout pour que cette proposition soit pilonnée », confie son président, Jimmy Losfeld. Rue Descartes, on tempore : « Nous travaillons avec le Sénat pour aboutir à une formulation plus équilibrée et opérationnelle », indique-t-on dans l'entourage de la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal.

SOUS LA PRESSION DE L'HORLOGE

Il reste peu de temps : après le vote du Sénat, jeudi, la réforme sera examinée la semaine prochaine par une commission de députés et de sénateurs, chargés de se mettre d'accord sur le texte définitif. Ils seront sous la pression de l'horloge. Si la plupart des sénateurs LR s'arc-boutaient sur leurs amendements, rendant impossible un consensus, le vote de la loi serait reporté de plusieurs semaines... Et la plateforme Parcoursup, sur laquelle l'administration doit commencer à travailler à la mi-mars, serait tout simplement inutilisable car illégale. A ce jour, près de 100 000 lycéens de terminale ont pourtant déjà commencé à l'utiliser pour y inscrire leurs vœux d'études post-bac.

IL FAUT SORTIR DU SCHÉMA SELON LEQUEL ON OUVRE DES FORMATIONS SIMPLEMENT PARCE QUE DES JEUNES ONT ENVIE DE FAIRE DES ÉTUDES
JACQUES GROSPERRIN, SÉNATEUR (LR)



LP-OLIVIER DOORSAN

Nouvel appel à la grève aujourd'hui dans les collèges et lycées

MULTIPLIER LES MOTIFS de revendications aide-t-il à multiplier le nombre de grévistes et de manifestants ? C'est le calcul du Snes, le principal syndicat des collèges et des lycées, qui appelle les profs à désertier aujourd'hui les salles de classe, aux côtés de plusieurs autres syndicats d'enseignants, d'associations lycéennes

et d'étudiants. Des assemblées générales sont prévues dans les facs, et des manifestations à Paris et dans plusieurs grandes villes. En ligne de mire : la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, dont la loi doit être votée le 15 février, et le projet de refonte du bac, qui doit être annoncé le 14 février. Au Snes, on compte sur les colères locales,

au moment où les établissements reçoivent leurs budgets — en baisse — pour la rentrée. Des préavis de grève ont été déposés dans le primaire, où l'on s'inquiète des moyens jugés insuffisants pour dédoubler à la rentrée, comme l'a promis le gouvernement, tous les CP et une partie des CE 1 dans les zones d'éducation prioritaires.

CH.B.